

Le théâtre de l'Athénée vient de frapper un grand coup: il a donné la *Fanchonnette*. Voilà ce qui s'appelle encourager les jeunes. C'est toujours ainsi qu'on procède: on fait appel aux jeunes, on leur fait faire avec fracas quelques petits ouvrages en un acte, voire même en deux actes, que l'on monte à petit bruit; puis vient le moment de se lancer à fond: on se met en frais, et l'on monte avec luxe une bonne vieilleries bien consacrée. C'est bien fait pour les jeunes. Pour qui se prennent-ils donc? Croient-ils pouvoir égaler les maîtres de la grande époque? On ne fait plus de pièces, on ne fait plus de musique comme la *Fanchonnette*; on n'en fera plus jamais. MM de Saint-Georges et Clapissou resteront inimitables, comme Homère et Phidias. C'est la faute de tous ces rêveurs d'outre-Rhin, qui nous ont gâté notre genre national. Ne s'est-on pas avisé, l'autre jour, à propos de *Roméo*, de proposer que les auteurs aient le droit de supprimer le dialogue dans les ouvrages destinés à l'Opéra-Comique? Et le genre national, messieurs! Le genre national! Mais si la *Dame blanche*, le *Domino noir*, et le *Près-aux-Clercs* étaient privés de leur dialogue; si les auteurs l'avaient remplacé par de la musique, ces opéras n'auraient plus aucune valeur; ils feraient partie du répertoire de la musique savante et incompréhensible, comme la *Juive*, *Faust* et autres ouvrages tudesques, tandis que, grâce au dialogue, ils sont français, légers, délicieux. C'est de la musique parfaite, non par les morceaux qu'on y chante, mais par ceux qu'on n'y chante pas. Ce qui y manque en fait le mérite!

La décadence du genre national étant le plus grand des malheurs, il faut l'arrêter à tout prix, en faisant de l'opéra-comique un genre hiératique, immobilisé pour toujours. Il suffirait pour cela de publier un décret ainsi conçu:

Article premier. – Le dialogue est obligatoire dans les opéras.

Article 2. – La mélodie est obligatoire; toute musique non déclarée *mélodie pure* par les experts sera transformée en dialogue.

Article 3. – Les rythmes vulgaires, gais et sautillants seront seuls admis.

Article 4. – Il est défendu de se servir d'accords non autorisés par le gouvernement.

Article 5 – Il est défendu d'écrire dans le style fugué et dans le style dit « symphonique ».

Article 6. – Il est défendu aux musiciens de tenir compte des situations dramatiques, des sentiments des personnages, de la couleur locale et autres abominations modernes.

Article 7. – Il est défendu d'écrire des symphonies, des oratorios, des messes, et généralement tout ce qui s'éloigne du genre national.

Article 8. – Un comité de censure, formé de petits boutiquiers de la rue Quincampoix et présidé par M. François Bazin, sera chargé d'examiner les œuvres de tous les compositeurs. Les œuvres non autorisées seront brûlées, et leur auteurs condamnés à chanter dans les chœurs de l'Opéra-Comique.

Malheureusement, le ministre des Beaux-Arts ne signera jamais ce décret; c'est un homme bien funeste que M. le ministre! Il aime les symphonies de Beethoven; il rêve de faire construire à Paris une grande salle

munie d'un orgue, et d'y faire exécuter des oratorios; il voudrait que les artistes fissent de belles œuvres, et que le public aimât à les entendre; il a horreur des cafés-concerts! Aussi, qu'arrive-t-il? Le genre national se perd, et un groupe de musiciens, l'exécration des amateurs de la rue Quincampoix, groupe qu'un journal a flétri du nom d'*Internationale de musique*, s'impose de plus en plus au public. Ce pauvre public! Ses oreilles saignent, il ne comprend rien à la musique qu'on lui fait; mais il n'ose le dire, il cache ses souffrances, il feint l'enthousiasme, il applaudit, il crie *bis!* Comme di- // 21 // -manche dernier, au Cirque, où l'on exécutait la musique écrite pour les *Erinnyes* par M. Massenet, un compositeur de la plus dangereuse espèce; comme au Conservatoire, où la *Symphonie avec chœurs* de Beethoven, cette monstruosité, cette chose injouable, inchantable, a eu toutes les apparences d'un immense succès. Que voulez-vous? C'est la terreur, et nous en verrons bien d'autres!

PHÉMIUS

LA RENAISSANCE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, 22 février 1873, pp. 20-21

Journal Title: LA RENAISSANCE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Journal Subtitle:

Day of Week: Saturday

Calendar Date: 22 FÉVRIER 1873

Printed Date Correct: Yes

Volume Number: N°3

Year: 2^e année

Series:

Pagination: 20 à 21

Issue:

Title of Article: MUSIQUE

Subtitle of Article:

Signature: PHÉMIUS

Pseudonym: PHÉMIUS

Author: Camille Saint-Saëns [attrib.]

Layout: Internal feuilleton

Cross-reference: